



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/AC/3/NGO/4
30 juillet 2009

FRANÇAIS SEULEMENT

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Comité consultatif
Troisième session
3-7 août 2009
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**DEMANDES SOUMISES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉCOULANT
DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**Exposé écrit* par l'Organisation pour la Communication en Afrique et de Promotion de la
Coopération Economique Internationale (OCAPROCE INTERNATIONAL),
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[29 juillet 2009]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services
d'édition.

**Rapport Table Ronde et Dialogue Interactif sur :
«Les Droits Economiques, Sociaux et Culturels de la Femme »¹**

PREAMBULE

Les Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Femmes sont reconnus dans plusieurs Instruments Internationaux tels que les Conventions, Déclarations et Protocoles des Nations Unies :

- Convention du 18 Décembre 1979,
- Convention du 20 Décembre 1952,
- Déclaration du 14 Décembre 1974 (Résolution 3318(XXIX))
- Déclaration du 20 Décembre 1993,
- Protocole facultatif du 6 octobre 1999 (résolution A/RES/54/4),
- Déclaration du 7 novembre 1967 (résolution 2263 (XXII))
- Des Conventions du BIT :
 - . Convention no 3 (1919),
 - . Convention no 4 sur le travail de nuits des femmes, ainsi que
 - . les conventions régionales,
 - . Convention no 169,
 - . Convention du 25 juin 1958.

En dépit de ces développements, les femmes continuent à souffrir de discrimination dans beaucoup de pays. Il y'a violence contre les femmes, trafic, manque d'éducation, pauvreté extrême etc.

Il est de la responsabilité des ONG, des gouvernements et de tous les acteurs d'essayer de changer la mentalité. Bien que les traditions constituent une partie de la culture, de l'identité. Mais si les traditions comportent l'injustice, on doit faire en sorte que les traditions évoluent pour une meilleure jouissance des droits humains par tous et toutes

INTRODUCTION

Dans le cadre de la 11ème Session du Conseil des Droits de l'Homme qui se tien en ce moment au Palais des Nations à Genève, l'Organisation pour la Communication en Afrique et de Promotion de la Coopération Economique Internationale (OCAPROCE Int.), a organisé le 9 juin 2009, une Table Ronde et Dialogue Interactif sur le Thème : « Les Droits Economiques, Sociaux et Culturels de la Femme »

¹ ATOUFANE ONG (Djibouti), Cameroon League of Humans Right, (Douala), SYNERGIE pour le Développement (Genève), CIDAD (Genève), Organisation Internationale pour le Développement (OID Genève), Collectif des Femmes pour l'Environnement (Cameroun), rer nom(s) de/des ONG(s) (sans statut consultatif) partage(nt) aussi les opinions exprimées dans cette déclaration.

L'objectif est de permettre des échanges de dialogue et d'expériences dans le cadre des politiques de promotion, de protection et de défense des droits économiques, sociaux et culturels des femmes dans le monde, particulièrement en Afrique et dans certains pays Arabes.

Cette Table ronde est présidée par le Prof. Alfred de ZAYAS de l'Ecole de Diplomaties et des Relations internationales à Genève.

S.E. M. BABACAR Carlos Mbaye, Ambassadeur, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et autres Organisations internationales à Genève, nous a fait honneur de sa présence à cette rencontre, suivi des représentants des Missions Diplomatiques de : Djibouti – Arabie Saoudite- Ambassadeur des Peuples autochtones auprès des Nations Unies à Genève.

Lors de son introduction d'orientation des débats, la Présidente d'OCAPROCE Miche Makou Djouma, a remercié les participants avant de mettre en relief la problématique des Droits des femmes dans les pays ci-après : (Arabie Saoudite, Cameroun, Djibouti, Sénégal, Koweït, Qatar, Mali, et le Soudan). Elle a indiqué que le but de cette rencontre est de permettre également des échanges d'idées afin de nourrir davantage la réflexion en vue de la formulation des recommandations sur la faisabilité d'un projet qui nous est très cher, car concernant Droits Economiques, Sociaux et Culturels des femmes de nos pays et du monde dans son ensemble. Comment faire pour concrétiser les différentes Recommandations, Conventions et Déclarations des Nations Unies adoptées pour préserver les droits des Femmes et leur assurer un plein épanouissement au sein de la société ?

La situation des droits des femmes dans le monde est critique. Particulièrement dans les régions et pays cités plus haut.

Un des objectifs de la rencontre est d'offrir à tous les acteurs, l'opportunité de se réunir afin de dégager les voies et moyens en vue de la réalisation effective de l'agenda global en ce qui concerne les Droits de l'Homme sur la Planète.

Cette réflexion nous inspire qu'il existe encore dans nos sociétés, du Nord ou du Sud, des facteurs économiques et socioculturels qui empêchent les femmes de prospérer légitimement. Ce sont malheureusement des facteurs réglementés qui discriminent les femmes consciemment ou inconsciemment selon les cas, et méprisent les Droits universels de l'être humain et les valeurs de la méritocratie.

Après les différentes interventions de l'Ambassadeur BABACAR Carlos Mbaye et des autres orateurs, les Conclusions et Recommandations ci-après ont été arrêtés:

CONCLUSIONS

Au terme de cette Table ronde, les participants réaffirment leur attachement à défendre tous les droits des femmes. Il est convenu de réunir plusieurs partenaire, (Gouvernements, ONG, secteur privé, Nations Unies, Institutions internationales, bailleurs de fonds, pour collaborer pour de la mise en œuvre des stratégies de promotion des droits des femmes dans les trois pays (Arabie Saoudite, Djibouti et Sénégal).

Les participants décident de la création d'un « Forum International des ONG pour les Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Femmes ». Recommande à OCAPROCE, d'apporter son expertise en matière de communication, en vue d'aider ces pays dans la Formation, la Communication et l'information aux Droits humains et aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Femmes.

RECOMMANDATIONS

Les participant ont tenu compte et ont appréciés les réponses aux questions des Etats formulées aux gouvernements de l'Arabie Saoudite, Sénégal, et Djibouti, qui nous semble claires et pertinentes, adresse à :

l'Arabie Saoudite : Nos félicitations pour la nomination de Mme NOURA Al-Fayez à un poste élevé au sein de son gouvernement. Nous encourageons ainsi l'Arabie Saoudite à poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre complète des Recommandations 17, 18, 19 et 20, sur la violence faite aux femmes, et sur l'égalité de sexe.

- Encourageons le Sénégal, Djibouti et l'Arabie Saoudite, à accentuer leurs efforts en vue d'aboutir à une société de plus en plus respectueuse des droits humains et la parité entre homme et femme ;
- Qu'ils prennent en compte la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, et met un terme à la discrimination entre les sexes, et de faire la promotion de l'égalité et de la non-discrimination. Ce qui permettrait aux femmes dans leurs pays respectifs, de participer pleinement à la vie publique ;
- Après la ratification d'un grand nombre d'Instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, OCAPROCE se félicite que les trois pays se soient engagés à poursuivre la ratification des autres instruments internationaux restants, notamment les deux Pactes internationaux.
- OCAPROCE se félicite de la participation des femmes au Parlement sénégalais, avec un pourcentage de 21% et 40% au Sénat, et de la participation des femmes dans la vie économique en Arabie Saoudite et au Djibouti. Mais beaucoup reste à faire.
- Proposons à cet effet, la mise en place d'un Comité de suivi et de mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans chacun des pays, ainsi que des missions de vérifications, avec la participation des ONG internationales.
